



**WALTHER HERBEN,**

Premier Echevin en charge du Budget, des Finances,  
des Travaux et de l'Environnement

Des projets qui se concrétisent  
aux 4 coins de la commune... p 10



600 000 Euros en  
chèques Covid-19

p. 4-6

Quelques idées  
d'occupation pendant l'été

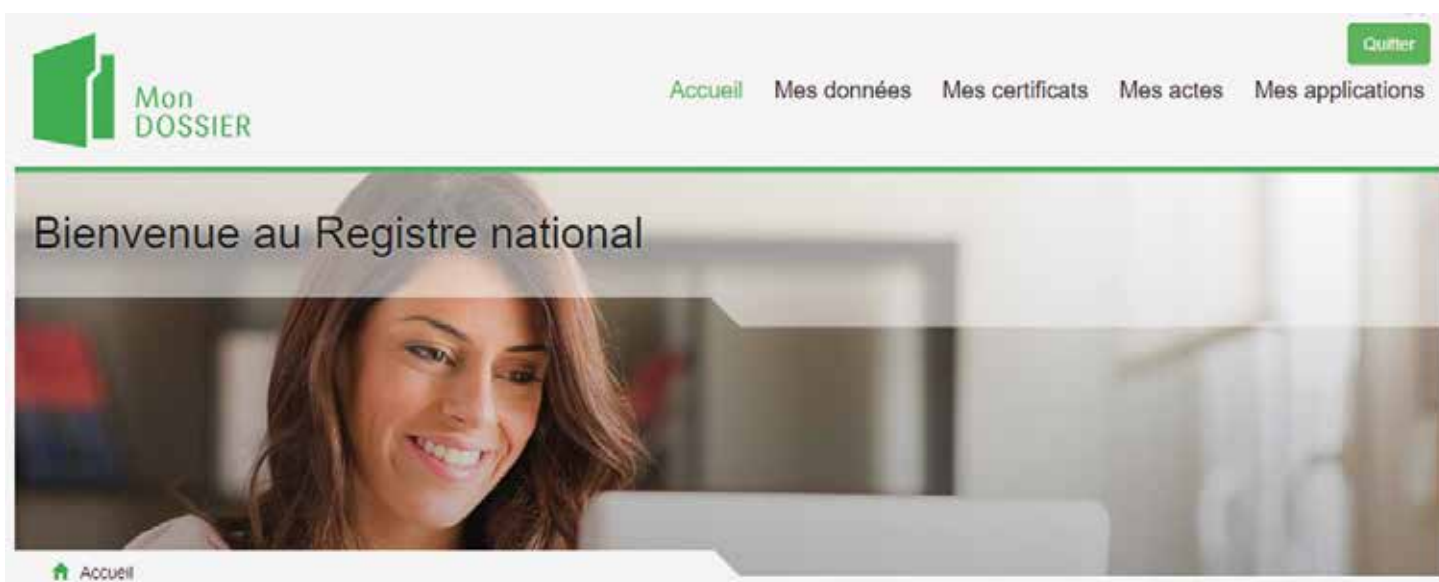
p. 14

Un CPAS qui fait front au  
Covid-19

p. 17-18

# Application « Mon dossier » : Vos certificats administratifs gratuits et imprimés 7 jours sur 7 à votre domicile!

*Une composition de ménage pour la société de logements, pour l'inscription scolaire ou l'abonnement de bus? Un certificat de résidence pour un prêt ou une procédure judiciaire? Un certificat de vie pour la pension? Des documents administratifs tout à fait valables que l'on peut aujourd'hui imprimer gratuitement chez soi grâce à l'application Mon DOSSIER du registre national*



Pour accéder à cette application **Mon DOSSIER**, il faudra préalablement installer sur votre ordinateur un lecteur de cartes d'identité ainsi que le logiciel dont vous trouverez la dernière version sur <https://eid.belgium.be/fr>. La procédure est clairement détaillée sur <https://eid.belgium.be/fr/comment-installer-le-logiciel-eid>

Après l'installation et la connexion de votre lecteur de carte, rendez-vous sur le site Mon DOSSIER <https://mondossier.rn.fgov.be/>. Une fois identifié au moyen de votre code pin, vous accédez à un ensemble de certificats et d'actes que vous pouvez télécharger. Signés électroniquement et revêtus du sceau du

Royaume, ils sont valables pour toutes vos démarches administratives.

Toute information complémentaire peut être obtenue au service population (04 247.72.85) ou auprès du Helpdesk du Registre national (02 518.21.16).

## Vous déménagez? Ne vous déplacez plus à l'administration communale

2

Que vous arriviez dans notre commune ou que vous déménagiez au sein de celle-ci, nous vous invitons à nous en faire part par mail, à l'adresse : [domicile@ans-commune.be](mailto:domicile@ans-commune.be)

Précisez-y vos coordonnées complètes, l'adresse que vous quittez, celle que vous rejoignez ainsi que l'identité des membres qui composent votre ménage.

Nous y donnerons suite dans les plus brefs délais !



*Protégez-vous, protégez-nous...*

# Sommaire :

Vos certificats administratifs gratuits et imprimés 7 jours sur 7.....	p 2
Sommaire.....	p 3
600 000 Euros en chèques commerce.....	p 4-5
L'Hôtel de Police sort de terre.....	p 6
Bien-être animal.....	p 7
Ils se sont dit oui.....	p 8
Couples jubilaires.....	p 9
Un compte 2019 en boni, des projets qui se réalisent aux 4 coins de la commune.....	p 10
Constitution d'une réserve de recrutement de surveillant(e)s.....	p 13
Quelques idées d'occupation pendant l'été.....	p 14
Des services communaux à votre service malgré le Covid 19.....	p 15
#Mes achats.....	p 16
Que s'est-il passé pendant la crise sanitaire.....	p 17-18
Démasquez vos talents.....	p 19
Un soir au château.....	p 20



## CANICULE et fortes chaleurs Comment y faire face ?

- **PENSEZ À VOUS HYDRATER** : buvez beaucoup d'eau et utiliser un pulvérisateur d'eau fraîche (nuque, visage et bras)
- **PENSEZ À VOUS PROTÉGER** : restez à l'intérieur en cas de pic d'ozone, fermez vos fenêtres, tentures et stores pendant la journée et aérez la nuit
- **ECONOMISEZ-VOUS** : limitez vos efforts et sorties durant les périodes les plus chaudes de la journée.
- **PENSEZ AUX AUTRES** : les personnes les plus vulnérables en cas de canicule sont les bébés, les enfants en bas âge et les personnes âgées et/ou isolées. Soyez donc vigilants !
- **DERNIER CONSEIL** : n'abandonnez jamais une personne ou un animal dans votre voiture en stationnement et évitez les boissons glacées et alcoolisées.

EN CAS  
D'URGENCE,  
FORMEZ LE



Plan de Cohésion sociale :  
Melle Charlotte JENNES

04 247 74 68





## Grégory Philippin, Bourgmestre

Le Conseil communal d'Ansis, à l'unanimité, uni dans l'adversité, consacre 600 000 Euros en chèques commerce covid-19 pour soutenir et remercier les acteurs locaux

*Le commerce ansois, fort de plus de 350 établissements de tailles diverses a été fortement impacté par les mesures prises lors du confinement afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid 19.*



En sa séance du 13 juillet, le Conseil communal a lancé un vaste plan destiné à assurer sa relance. Il a été initié et mis sur pied par le Collège communal.

### 10 000 Chèques destinés à la relance directe du commerce local et des aides spécifiques sous forme de primes...

C'est ainsi que 10.000 chèques commerces spécifiques Post Covid vont être émis à destination de la population par la commune d'Ansis.

Achetés par les citoyens au prix de 25€, les chèques auront une valeur de 35€ pour les commerçants participant à l'opération, la différence de 10€ étant prise en

charge par la commune. Chaque ménage pourra acquérir ces chèques à raison d'un chèque par membre du ménage.

**Via cet incitant**, l'occasion est donnée aux habitants de prendre activement part à l'opération mise en place de soutien au commerce local

### Où acquérir ces chèques ?

La population pourra acquérir ces chèques à la commune.

Une vente en ligne via le site internet communal sera également organisée. (Les chèques achetés en ligne seront livrés par le Service des Gardiens de la Paix).

### Liste des commerces participants !

La liste des commerces participant à l'opération sera visible sur le site communal.

Un démarchage des commerçants participant à l'opération va débuter dans les prochains jours. Ces chèques pourront être achetés jusqu'au 31 octobre 2020 et utilisés jusqu'au 31 mars 2021.

### Des primes pour le commerce, y compris l'Horeca, et les intermittents du spectacle

Dans la foulée et en marge de l'émission de ces chèques, des primes seront également octroyées aux commerçants (300€ pour le commerce de détail et 500€ pour l'Horeca) et aux intermittents du spectacle (500€).

Pour obtenir ces primes, les commerçants locaux devront justifier d'une attestation de « Droit passerelle ».

Outre ces 10.000 chèques, plus de 5700 chèques seront également émis pour soutenir les personnes qui ont subi une perte de pouvoir d'achat et les acteurs de première ligne...

Le commerce local n'a pas été le seul à souffrir face à cette crise, les personnes à faibles revenus, les travailleurs ansois mis en chômage temporaire (24 jours entre le 13 mars et le 30 juin 2020) ou les indépendants bénéficiaires du droit passerelle ont subi une perte de leur pouvoir d'achat.

Là aussi, le Collège communal a décidé de leur octroyer un chèque de 50 Euros + 1 chèque bonus de 10€/enfant.

### On ne les remerciera jamais assez ...

Ansis a également voulu remercier l'ensemble du **personnel soignant ansois** (infirmiers à domicile, médecins, pharmaciens, paramédicaux locaux et du secteur hospitalier et du secteur des



*Protégez-vous, protégez-nous...*





maisons de repos) qui était en première ligne lors de l'épidémie et qui lui aussi a connu des heures particulièrement difficiles. Ces personnes recevront un chèque de 100 € à utiliser auprès du commerce ansois.

Les **couturier.e.s bénévoles et autres acteurs de la solidarité ansois** ne sont pas oubliés. Le même sort leur est réservé.

Le travail des **agents communaux** qui ont presté et ont été exposés sera également valorisé. Ils recevront des chèques consommation dont le montant pourra aller jusqu'à 200 Euros.

**Un total de plus de 15 700 chèques vont donc circuler dans le commerce local et, si l'on prend en compte l'effet levier, 850.000 € seront ainsi injectés dans l'économie locale.**

Ce plan d'aide au commerce local et à la population complète les actions déjà menées par le Collège tout au long de la crise, en l'occurrence :

- | Le maintien du service au public (enseignement, crèche, garderies scolaires, ramassage des poubelles et des déchets verts, des services administratifs, cimetières, ...).
- | Les mesures d'allègement fiscal comme la suppression de la taxe sur les débits de boissons et la redevance pour les terrasses. (+/-12.000 €)

- | Le maintien, via l'octroi d'une allocation sociale, de la rémunération nette du personnel communal mis en chômage temporaire. (58.000 €)

- | Le soutien au monde de la Culture via l'organisation et le financement de 4 concerts virtuels depuis le château de Waroux. (12.000 €)

- | Le soutien au monde de la Culture via la mise à disposition gratuite du château de Waroux pour l'enregistrement de clips musicaux ou l'organisation de répétitions.

- | Le soutien aux commerçants via la mise à disposition de matériel.

- | Le soutien aux pharmaciens via l'organisation d'un stationnement spécifique.

- | L'acquisition et la distribution de masques à la population. (77.195 €)

- | La distribution de masques au personnel relevant du secteur des soins de santé (maisons de repos, de soins et centres d'accueil).

- | Le maintien du taxi social.

- | Le soutien et l'encadrement d'actions de solidarité.

- | Le financement d'un soutien stratégique différencié en appui au secteur de l'enseignement fondamental local (30 000 €).

**Cet effort de plus d'1.000.000 €, effet levier compris**, est d'autant plus important que les finances communales impactées en 2020, le seront encore plus en 2021 et au cours des exercices suivants.

En effet la commune connaît déjà une diminution importante de ses recettes (locations diverses, entrées piscine, baisse de fréquentation crèche, ...).

A cela s'ajouteront :

- | une diminution des recettes des additionnels à l'impôt des personnes physiques directement liée au ralentissement de l'activité économique

- | une augmentation des dépenses sociales notamment via les aides octroyées par le CPAS.

**En conclusion, par ces mesures, les autorités ansoises lancent un mouvement de solidarité, notamment avec le commerce local, et y associent la population ansoise.**

**Pour tous renseignements :**

Vente de chèques commerce local à partir du 10 août : Service des Finances – 04 247 72 58.

Chèques destinés aux commerçants : Agence de Développement Local – 04 247 72 95.

Mail : [adl@ans-commune.be](mailto:adl@ans-commune.be)

Chèques sociaux, chèques destinés au personnel soignant, aux couturières bénévoles domiciliés sur la commune etc ... : Service social – 04 247 72 94.

Mail : [social@ans-commune.be](mailto:social@ans-commune.be)

**Grégory Philippin**, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : [gregory.philippin@ans-commune.be](mailto:gregory.philippin@ans-commune.be) - Permanences : le mardi sur rendez-vous.

*Protégez-vous, protégez-nous...*





## Grégory Philippin,

*Bourgmestre d'ans, Président de la Zone de Police Ans-Saint-Nicolas*

## La construction du nouvel Hôtel de Police avance à grands pas...

*Lancé le 10 septembre dernier, le chantier de l'Hôtel de Police évolue de jour en jour. Même si le secteur de la construction a comme les autres secteurs économiques été particulièrement impacté par l'épidémie de Covid 19, dans le cas présent les délais sont respectés.*



Le site de Bonne Fortune a ainsi entamé sa métamorphose aux yeux des citoyens. Avoir une idée de projet en image de synthèse c'est une chose mais voir objectivement comment les bâtiments vont s'intégrer dans le paysage, c'est une autre histoire et c'est désormais chose faite.

### Quelques chiffres au niveau architectural :

Emprise au sol, 37 m x 37 m, soit 1370 m<sup>2</sup>.  
Deux étages hors sol et un étage partiel en cave pour une superficie générale de 3500 m<sup>2</sup>.  
Cet édifice est pensé pour répondre à des objectifs tels qu'un meilleur confort d'accueil pour les citoyens, une centralisation du personnel policier et civil (près de 120 personnes) en vue d'optimiser l'efficacité sur le terrain, une meilleure communi-

cation et forcément dans cette optique, une rapidité d'intervention accrue des patrouilles mobiles sur l'ensemble de la zone que ce soit à Ans ou à Saint-Nicolas.

Si l'efficacité et l'aspect pratiques ont été privilégiés, il n'en reste pas moins que l'aspect environnemental n'a pas été oublié afin que la structure s'intègre parfaitement dans le projet. C'est ainsi que de nombreuses solutions technologiques ont été privilégiées notamment en matière d'économie d'eau et d'énergie, mais aussi en ce qui concerne la façade métallique qui réfléchit la lumière et évite une surchauffe des bâtiments, réchauffement climatique oblige.

En pratique, ces différents systèmes permettent d'atteindre les critères d'un bâtiment passif, à savoir une consommation inférieure à 15kw/m<sup>2</sup>/an.

### Budget :

**Lot 1 :** 7 932 000 Euros

**Lot 2 :** 959 000 Euros

**Frais d'architecte :** 500 000 Euros

**Acquisition de terrains :** 544 000 Euros

**Subsides Région wallonne :** 2 100 000 Euros.

Dans l'état actuel des choses explique Grégory Philippin, le Bourgmestre d'Ans, Président de la Zone de Police, les délais sont respectés, le gros œuvre est terminé et les parachèvements intérieurs vont bientôt débuter, de même que les aménagements extérieurs en ce qui concerne les parkings, les clôtures etc... En théorie, fin du chantier en avril 2021 ... sous réserve des conditions climatiques particulières ou d'évènements imprévus, mais cela c'est une autre histoire.



**Grégory Philippin**, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) – Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be – Permanences : le mardi sur rendez-vous.



*Protégez-vous, protégez-nous...*

# Les robots-tondeuses, l'ennemi juré des hérissons... Pensez à eux...

*A l'heure où la biodiversité est en chute libre, le hérisson ne fait pas exception! Avec ses nombreuses qualités, il est, en effet, un très bon allié du jardinier car il dévore limaces, escargots, vers, chenilles, larves et insectes nuisibles. Celui-ci est malheureusement victime de l'agriculture intensive, des pesticides, des voitures et même des robots-tondeuses!*

D'après Jean-Philippe Demonty, de la régionale Pays de Herve de Natagora « *Le hérisson chasse la nuit, il a une mauvaise vue mais une bonne ouïe... ce qui ne l'empêche pas de se faire couper au niveau du museau par les robots-tondeuses très silencieux désormais. A terme, ces lésions l'empêchent de se nourrir et de sentir, ce qui entraîne la mort de l'animal.* » De plus lorsque l'animal se sent menacé, il se roule en boule en hérissant ses piquants, technique évidemment peu efficace contre les robots-tondeuses et les voitures... Pour éviter des drames, il est donc préférable d'utiliser les robots-tondeuses uniquement la journée, de préférence après 10 heures du matin et au plus tard jusqu'à 17 h (Vinciane Schockert, biologiste chargée de la surveillance des mammifères protégés en Région wallonne). Il est également conseillé de

placer le fil de délimitation assez en retrait des éventuels arbustes et massif floraux.

Voici, selon l'asbl Adalia, comment les favoriser au jardin :

- N'utilisez pas de pesticides, dont les granulés anti-limaces
- Laissez pousser votre pelouse
- Aménagez un massif de vivaces au pied d'une haie
- Placez un tas de bois qui pourrait leur servir de refuge
- Laissez des feuilles mortes et des herbes sèches qui leur serviront pour constituer leur nid

Si, toutefois, vous rencontriez un animal sauvage blessé vous pouvez l'amener dans un centre CREAVES, il s'agit de centres agréés par la région wallonne destinés à



soigner et, après revalidation, remettre en liberté les animaux sauvages blessés ou malades recueillis par l'homme. (ASBL CREAVES des terrils : rue Lamay, 122b à 4420 SAINT-NICOLAS,

0471 502 407

creaves.saintnicolas@gmail.com

## Rat et dératisation...

*Mis à part dans le film d'animation « Ratatouille »... le rat est fort peu aimé et est souvent synonyme de saleté, de maladies, d'égouts,...*

Pour éviter d'avoir de mauvaises surprises, il vaut mieux, à titre préventif, éviter d'entasser vos poubelles dans des containers ouverts, ne pas laisser trainer de nourriture qui pourrait les attirer (croquettes d'animaux domestiques, stockage de fruits, légumes, restes de pain dur, etc...) et boucher tous les trous susceptibles d'être des voies d'accès pour eux. Comme dit l'adage : il vaut mieux prévenir que guérir!

En dernier recours, l'usage de mort aux rats, ou de son nom scientifique roden-

ticide, est la solution ultime. Mais la prudence est de mise pour son utilisation. Il s'agit d'un anticoagulant et donc s'il est anticoagulant pour le rat, il l'est aussi pour les autres animaux (dont domestiques) mais aussi pour nous et surtout les plus jeunes qui pourraient le confondre avec des bonbons!

Tout au long de l'année, des sachets de mort aux rats sont disponibles à l'administration auprès du service des travaux au 04 247 72 70 ou au 04 247 72 71.



*Protégez-vous, protégez-nous...*



# « Ils se sont dit oui »



Le 7 mars 2020  
**Les époux Vandermeeren-Lhost**



Le 14 mars 2020  
**Les époux Bisconti-Rouffart**



Le 14 mars 2020  
**Les époux Drissi-Carpentier**

*Et depuis, nous nous sommes adaptés...*

*La vie et l'amour continuent...*

*En attendant un retour à la vie normale le plus vite possible...*



*Protégez-vous, protégez-nous...*



## Couples jubilaires



Le 15 février 2020  
Les époux Coutellier-Van Cotthem (Platine) – Piron-Lespagnard (Or) – Grimaldi-Mattiacci (Or)



Le 27 juin 2020  
Les époux MOERS Louis et OGER Paulette (Or)

*En raison du Covid 19 plusieurs cérémonies ont été annulées afin de respecter les normes sanitaires et garantir ainsi la sécurité des personnes concernées. Merci pour votre compréhension.*

*Protégez-vous, protégez-nous...*





## Walther Herben,

*Premier Echevin, en charge du Budget, des Finances, du Développement durable et de la Gestion territoriale (Travaux, Patrimoine, Environnement, Energie et Agents constatateurs)*

## Mes brèves

### Finances : un compte 2019 en large boni !

En séance du 25 mai 2020, le Conseil communal a approuvé, à l'unanimité moins 5 absentions (Ecolo et Défi), le compte communal de l'exercice 2019.

Ce compte présentait un boni de 1.846.470 €, soit plus d'un million de mieux encore qu'en 2018, dont chacun s'accordait déjà à considérer le résultat comme remarquable.

Cette situation financière favorable a notamment permis de dégager le crédit exceptionnel de 600.000 € pour la distribution des aides liées à la crise sanitaire, dont le détail vous est donné par ailleurs.

### Des modules de jeux au parc philosophique et au parc des Coteaux



Conformément à l'engagement pris de doter progressivement tous nos parcs de jeux pour enfants, des modules pour les tout-petits ont été installés début juillet au parc philosophique d'Alleur et au parc des Coteaux d'Ans.

40.000 € ont été consacrés à cet investissement qui, espérons-le, sera apprécié et respecté de tous !

Dans le même temps, pour réaffirmer le caractère philosophique du parc d'Alleur, une signalisation spécifique et originale de ses chemins et clairières vient d'y être placée. De quoi y favoriser la pensée et la méditation...

### Du fitness en plein air au parc de la Caisserie

Le parc de la Caisserie n'est assurément pas le plus fréquenté de notre Commune.

Pourtant, il a indéniablement du potentiel qui sera d'ailleurs mieux mis en valeur par l'aménagement de son entrée à partir de la rue de l'Yser. La maison de l'ancienne direction de la Caisserie Liégeoise, rue de l'Yser, 355/357, vient en effet d'être mise en vente, avec obligation pour l'acquéreur d'aménager cet accès au parc pour les piétons.

Mais ce n'est pas tout : à l'heure où vous lirez ces lignes, des appareils de fitness (rameur, vélo, abdos, arçons, espaliers, ...) seront placés ou en cours de placement dans ce parc de la Caisserie, qui trouvera ainsi une vocation et un public nouveaux.

Un budget de 20.000 € a été affecté à ces équipements, accessibles pour partie aux PMR !

### Le paradis de Xhendremael est opérationnel

Depuis fin juin, le « paradis de Xhendremael » est accessible à tous.

Installé à côté de l'école communale, rue Paradis, ce site a une double destination : récréative, avec son module de jeux pour enfants, ses bancs très design, son amphithéâtre et son potager pédagogique et fonctionnelle, avec son parking et son « kiss & ride » permettant de dégager quelque peu la chaussée aux heures d'entrées et de sorties des classes.

Magnifique réalisation, au profit de tous les habitants de Xhendremael, mais aussi des élèves de l'école, puisque la partie récréative pourra, au besoin, être « privatisée » pour des activités purement scolaires.

### Un vrai renouveau pour la crèche communale



Dès la mise en œuvre progressive du déconfinement, les travaux de rénovation externe

et interne, qui devaient débiter en avril, ont enfin pu démarrer. Et, pour la partie externe, aujourd'hui terminée, cela valait vraiment la peine d'attendre, tant le résultat est superbe.

Les matériaux utilisés pour « enrober » les façades arrière et latérale donnent à la crèche un tout nouveau « look », plus moderne et plus chatoyant, même si le but des travaux, comportant le renouvellement intégral de la toiture, était avant tout d'assainir le bâtiment, victime des vicissitudes du temps.

Avec les aménagements intérieurs, actuellement en cours, les parents et les membres du personnel découvriront, à la rentrée, une autre crèche d'Ans, avec de nouveaux et agréables espaces de vie, pour le plus grand confort de tous et, en particulier, des enfants.

### 1.500.000 € pour rénover des routes communales en 2020

Dans le cadre du PIC (Plan d'Investissement Communal) 2019-2021, j'ai eu le plaisir de proposer au Conseil communal du 25 mai dernier l'adoption du cahier des charges pour la rénovation, en 2020, de plusieurs routes communales qui en ont grand besoin, parmi lesquelles l'avenue Henri Lonay, perpendiculaires comprises, le quartier des Fauvettes, Alouettes et Verdiers, les rues de la cité Terwagne, à Loncin, les rues de l'Egalité, Adolphe Anten, Général Modard, du Béguinage et Lambert (enlèvement des pavés), Branche Plancharde, Coq Fontaine et Président Wilson.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Un peu plus de 1.500.000 € y seront consacrés, pour des chantiers qui devraient débiter à l'automne.

Et ma rue, me direz-vous ? Je ne doute pas qu'elle en aurait eu besoin aussi, mais il est impossible de rénover tout Ans en une seule année. Ces rénovations font d'ailleurs suite à celles réalisées en 2019 dans le cadre de ce même « plan d'investissement communal », à hauteur de 993.000 €, sans compter la rue Doumier et la Nouvelle Route. Et il y aura d'autres phases de ce PIC dès 2021, de sorte que, progressivement, nous retrouvons un réseau routier sûr et confortable pour tous les Ansois.

*Protégez-vous, protégez-nous...*



# Rien ne justifie d'abandonner ses déchets !

*Même si le phénomène existait malheureusement déjà, la crise sanitaire a manifestement eu un impact sur la quantité de déchets retrouvés sur la voie publique et sur la hausse du nombre de dépôts clandestins.*

Selon une étude menée par l'agence régionale Be WaPP, une commune sur deux a en effet observé une augmentation des dépôts clandestins sur son territoire, depuis l'annonce des mesures de confinement. Il s'agit principalement d'encombrants, de déchets ménagers ainsi que de déchets verts.

Déplorables en tous temps, ces comportements inciviques l'étaient d'autant plus en cette période de confinement, au cours de laquelle les communes étaient souvent en sous-effectif. Les ouvriers communaux présents auraient pu être affectés à d'autres tâches plus utiles pour la collectivité que de gérer un surcroît de travail dû à de tels actes, que **rien ne peut justifier**.

En effet, chez nous, TOUS les services essentiels aux citoyens ont continué à être rendus : jamais la collecte des déchets ménagers n'a été interrompue et celle des déchets verts a repris début avril, comme chaque année, malgré le confinement.

Je voudrais d'ailleurs profiter de cet article pour remercier très chaleureusement tous nos travailleurs pour leur sens du devoir et du service public qui les a conduits à dépasser souvent leur peur, bien légitime, de s'exposer à la pandémie en accomplissant leur travail.

Je n'en dirai pas autant de tous ces malappris qui, par leurs attitudes primaires et inconvenantes, leur ont singulièrement compliqué la tâche.

Le problème est que, même s'ils se sont quelque peu atténués, ces comportements persistent dans le chef de certains et gagnent désormais d'autres types d'écarts avec le jet des gants, de masques et de mouchoirs usagés sur la voie publique. Est-il possible ?

Face à la persistance de tels agissements, il me paraît utile de rappeler quelques règles et principes.

## Pas de déchets ménagers dans les poubelles publiques

Faut-il rappeler que **les poubelles publiques sont exclusivement destinées aux dépôts de petits déchets créés sur la voie publique** (par les passants, promeneurs, personnes attendant le bus, ...) ?

**Les déchets ménagers y sont totalement interdits**, ceux-ci devant être évacués via la collecte hebdomadaire des immondices.

Et il est tellement dommage de constater que certains de nos concitoyens, « au demeurant, bien sous tous les rapports », y déposent systématiquement leurs sacs, parfois quo-



tidienement, puis se plaignent quand la poubelle déborde.

Ont-ils conscience qu'ils polluent ainsi leur propre environnement et celui de leurs voisins directs ?

Ces poubelles publiques sont vidées au moins deux fois par semaine et, dans certains quartiers plus exposés, elles le sont chaque jour.

Si elles débordent quand même, c'est parce qu'elles sont utilisées à mauvais escient : si on y jetait que son chewing gum, son emballage de bonbon, son ticket de caisse, son paquet de cigarettes vides ou même le reste de son cornet de frites, le problème ne se poserait pas !

**Tout dépôt de déchets ménagers dans une poubelle publique est considéré comme une incivilité et poursuivi comme tel avec, à la clef, une amende administrative pouvant aller jusqu'à 250 €.**

Demain, comme aux bulles à verre, de nouvelles caméras permettront d'identifier les contrevenants aux poubelles publiques.

## Caméras supplémentaires aux bulles à verre

Face à cette recrudescence de l'incivilité, le Collège communal a récemment décidé de doubler le nombre de caméras de surveillance actives sur notre territoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les caméras ont permis d'identifier 70 auteurs de dépôts inappropriés aux

abords des bulles à verre et de leur infliger une amende administrative. Sur ces 70 malotrus, 49 étaient Ansois !

Les caméras supplémentaires rendront plus minces les chances de ces indélicats de passer au travers des mailles du filet, d'autant que, désormais, **l'identification ne se fera plus seulement au moyen des plaques d'immatriculation, mais également par reconnaissance physique, de jour comme de nuit.**



culation, mais également par reconnaissance physique, de jour comme de nuit.

Il faut savoir en effet que nombre de ces infractions sont commises par des piétons, habitant donc à proximité du site de bulles à verre et n'hésitant donc pas à salir leur propre quartier.

**Ainsi, que faut-il penser de cette dame qui, à pied, se rend à la bulle à verre pour y déposer son vieux pot de fleurs ? N'a-t-elle pas conscience que cette bulle n'est destinée à recevoir ni le pot, ni son armature et qu'en tout état de cause, l'orifice sera trop étroit ?**

**En tout état de cause, comme vous pouvez le constater sur la deuxième photo, elle quitte les lieux les mains vides... Des images de ce type, nous en avons des dizaines.**

Faudra-t-il en arriver, comme le fait désormais la ville de La Louvière, à diffuser sur les réseaux sociaux les vidéos des incivilités et de leurs auteurs filmés en flagrant délit ?

Quant aux poubelles placées à côté des bulles à verre, elles sont destinées à recevoir uniquement de petits déchets, tels que des capuchons/bouchons de bouteilles/bocaux ou des sachets vides ayant servi à y amener les verres. Tout autre usage peut également être puni d'une amende administrative.

## Et les bulles à vêtements ?

Autre comportement répréhensible qui s'est largement propagé pendant la crise sanitaire, mais qui a tendance à se prolonger depuis : le dépôt à même le sol de sacs en plastique et de boîtes en carton contenant (enfin, espérons-le !) des vêtements destinés au plus démunis, sous le prétexte que les bulles sont pleines.

Certes, il peut arriver en effet que ces bulles soient pleines, d'autant que certain.e.s ont manifestement profité du confinement pour faire un sérieux tri dans leur garde-robe et que, par ailleurs, on trouve malheureusement

*Protégez-vous, protégez-nous...*



de tout dans ces bulles, outre les seuls vêtements dont c'est la vraie place.

Mais cela n'excuse rien et de tels dépôts n'en restent pas moins des incivilités, tout en étant parfaitement inutiles, car si le service de nettoyage passe avant « Terre », ce qui est fréquent, ces vêtements finissent en décharge.

Si la bulle est pleine, il y en a manifestement une autre pas très loin, puisqu'au total, on en compte très exactement 29 sur le territoire d'Ans. Donc, alors que l'intention est louable, faut-il vraiment qu'elle se traduise par une atteinte à la propreté publique? Est-il raisonnable de polluer les uns pour aider les autres? Sans compter qu'outre ces bulles, il y a chez nous des associations qui peuvent recevoir ce genre de dons.

Et si on n'est pas motorisé, de grâce, on rentre chez soi avec le sac et on revient dans

les jours qui suivent, les bulles étant vidées deux fois par semaine.

A Seraing, par exemple, ceux qui déposent leurs vêtements ou toute autre chose à côté des bulles s'exposent à une amende de 350 €. A Ans, le maximum reste fixé à 250 €, mais ce plafond ne devrait pas tarder à « sauter ».

### Obtenir mes étiquettes-poubelles sans me déplacer

Si la composition de votre ménage vous donne droit à un complément d'étiquettes gratuites, nous vous invitons à envoyer un mail à l'adresse [taxes@ans-commune.be](mailto:taxes@ans-commune.be) avec en communication les nom, prénom et numéro du registre national du chef de ménage OU, si vous n'avez pas de mail, à téléphoner au 04 247 72 61 ou 04 247 72 58. Dès que possible, les gardiens

de la paix déposeront l'enveloppe contenant les étiquettes dans votre boîte aux lettres.

S'il s'agit d'acheter des étiquettes, merci de payer la somme correspondant à votre achat (une étiquette coûte 2,50 €, soit, par exemple : 10 étiquettes = 25,00 €) sur le compte BE53 0910 0040 9853 de la COMMUNE D'ANS avec en communication NOM + PRENOM + ADRESSE COMPLETE + le nombre d'étiquettes achetées. Après réception du paiement, les gardiens de la paix déposeront également l'enveloppe dans votre boîte aux lettres dès que possible.

C'est tellement simple que ce serait vraiment péché d'aller jeter ses sacs dans la nature!

**UNE COMMUNE PLUS PROPRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!**

## L'été, ce n'est pas « que » les vacances!

*Le beau temps a fait son grand retour et avec lui, la végétation prolifère. En la circonstance, sans doute n'est-il pas inutile d'évoquer quelques règles favorisant le vivre ensemble, en harmonie et bonne entente.*

### Entretien des trottoirs et filets d'eau

A ce propos, il convient de rappeler que chaque habitant est tenu d'entretenir et de désherber son trottoir ET sa rigole conformément à l'article 91 de l'ordonnance générale de police du 30 septembre 2005.

Cet article stipule en effet que « tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à la propreté du filet d'eau, de l'accotement ou du trottoir aménagé devant la propriété qu'il occupe ainsi que d'effectuer un désherbage régulier. »

Depuis juin 2014, il est interdit d'utiliser un herbicide ou tout autre produit de synthèse pour désherber trottoirs et rigoles. Par conséquent, voici quelques trucs et astuces :

- 1) brosser régulièrement le trottoir pour éviter la présence de terre dans les joints
- 2) arracher à la main OU utiliser rasette, binette, couteaux, outils de jardinage pour enlever les herbes indésirables ;
- 3) verser de l'eau bouillante OU utiliser un désherbeur thermique.

Les déchets verts font l'objet d'une collecte GRATUITE organisée par la Commune d'avril à mi-novembre.

Et pour d'autres astuces, utiles dans ce domaine, consulter [www.adalia.be](http://www.adalia.be)

### Entretien des parcelles bâties et non bâties

Dans ce contexte, l'ordonnance de police dont il s'agit prévoit également que tout terrain bâti ou non bâti (y compris les jardins, donc) doit être entretenu de façon à ne pas nuire aux parcelles voisines par la présence d'herbes en graines, orties, chardons, dépôts divers tels qu'immondices, détritiques, épaves diverses, etc... même s'ils sont dus au fait d'un tiers.

Ne pas entretenir son jardin, tondre sa pelouse, tailler ses haies, maîtriser ses ronces, orties et chardons ou enlever ses détritiques sont donc autant d'infractions passibles d'une amende administrative d'un montant maximum de 250 € (par fait délictueux).

### Et quand puis-je tondre ?

Contrairement aux idées reçues, au moyen d'une tondeuse électrique, on peut tondre quand on veut, même si la bienséance commanderait d'éviter de le faire à des moments inappropriés tels que le dimanche ou en soirée.

Toutefois, l'usage de tondeuses ou autres engins à moteurs à explosion est interdit entre 20h et 8h, ainsi que le dimanche avant 10h et après 14h.

Forts de ces recommandations, je vous souhaite une excellente saison d'été 2020!



**Walther HERBEN**, Echevin de la Gestion territoriale (Travaux, Environnement, Patrimoine, Energie), des Agents Constatateurs, du Développement durable, du Budget et des Finances.

Courriel : [walther.herben@ans-commune.be](mailto:walther.herben@ans-commune.be) - Contact : Claudia Musardo - 04 247 72 49 | Courriel : [claudia.musardo@ans-commune.be](mailto:claudia.musardo@ans-commune.be)



*Protégez-vous, protégez-nous...*



**Nathalie Dubois,**  
*Echevine de l'Instruction publique  
et de la petite Enfance :*

## Constitution d'une réserve de recrutement de surveillant(e)s de garderies scolaires

*Dans le cadre de la préparation de la future rentrée scolaire 2020-2021, l'Administration communale d'Ans constitue une nouvelle réserve de recrutement pour le poste de surveillant(e) de garderies scolaires.*

### Description de fonction

#### Tâches principales

Les tâches à effectuer sont liées à la surveillance des garderies scolaires et repas de midi.

#### Profil de la fonction

- Être capable de travailler en horaire coupé (matin-midi-soir).
- Avoir les aptitudes physiques nécessaires pour travailler avec des enfants.
- Savoir gérer des groupes d'enfants de 2,5 à 12 ans.
- Avoir la capacité de collaborer avec ses collègues et de maintenir un environnement de travail agréable.
- Respecter les horaires convenus et les consignes données.
- Détenir les compétences pratiques pour l'exercice de cette fonction.
- Avoir la capacité de communiquer les problèmes rencontrés avec l'équipe pédagogique.
- Accepter de suivre des formations.

#### Conditions d'accès à la fonction

- Diplôme exigé : aucun.
- Avoir une très bonne connaissance de la langue française.
- Avoir une expérience dans l'accueil de la petite enfance, avoir déjà travaillé en collectivité ou avoir un attrait pour l'enfance et l'animation constituent des atouts.
- Produire un extrait de casier judiciaire modèle II et un certificat médical relatif à l'aptitude au travail et à la manipulation de denrées alimentaires à l'engagement.

#### Contrat proposé

Contrat de remplacement ou à durée déterminée.

#### Démarches à accomplir

Lettre de motivation, CV et attestations établissant l'expérience devront parvenir à l'attention de Monsieur Jérôme RENETTE, Esplanade de l'Hôtel communal, 1 à 4430 Ans ou via l'adresse mail suivante : [jerome.renette@ans-commune.be](mailto:jerome.renette@ans-commune.be) pour le 31 juillet au plus tard.

#### Pour plus d'information :

Vous pouvez contacter Monsieur Jérôme RENETTE au 04 247 72 32 ou par email : [jerome.renette@ans-commune.be](mailto:jerome.renette@ans-commune.be)

### Vous souhaitez vous initier à l'informatique sur tablettes

A partir de fin septembre 2020, de nouvelles formations à destination des seniors de la commune



Des modifications pourraient intervenir en fonction des mesures sanitaires liées au Covid-19

1 demi-journée /sem.  
(le jeudi matin)  
pendant 15 semaines (\*)

Si vous désirez vous inscrire, contactez sans tarder le service Seniors au 04 247 72 76

(\*) le prix sera communiqué lors de l'inscription définitive



Sous l'égide de l'Echevine des Seniors,  
Nathalie DUBOIS et du Collège communal d'Ans



**Nathalie Dubois**, Echevine de l'Instruction publique (Centres Communaux de Jeux de Vacances), de la Petite Enfance, de la Crèche, des Seniors et de l'Egalité des chances.

Courriel : [nathalie.dubois@ans-commune.be](mailto:nathalie.dubois@ans-commune.be)  
Permanences : Le mercredi matin sur rdv au 2<sup>e</sup> étage de l'Administration communale.

Contact : Jérôme Renette – 04 247 72 32  
Courriel : [jerome.renette@ans-commune.be](mailto:jerome.renette@ans-commune.be)

*Protégez-vous, protégez-nous...*





## Philippe Saive,

*Echevin de la Culture et des Sports*

# Quelques idées d'occupation pendant l'été

### Les bibliothèques sont accessibles :

Lire c'est s'évader, c'est voyager, c'est vivre plusieurs vies... des milliers de livres n'attendent que vous dans nos bibliothèques.

L'inscription pour les enfants est gratuite. A partir de 18 ans, une inscription de 6 € par an est demandée.

5 bibliothèques sont à votre disposition à Ans (rue W. Jamar, 168, tél 04 247 73 56 et rue de l'Yser, 200, tél 04 247 73 90), à Alleur (rue des Messes, 15/17, tél 04/247 73 57), à Loncin (rue de Jemeppe, 110, tél 04 247 73 60), à Xhendremael (Place de l'Eglise, 1, tél 04 247 73 58)

### Exposition

#### « Sur la Route »

Embarquez pour un voyage à travers une foule d'images, de mots, de livres...

Visites animées par Claudine

**Mercredi 5 août, de 14 à 15h**

**Mardi 11 août, de 10 à 11h.**

Public : familles (enfant de 5 à 12 ans)  
Accès gratuit | Bibl. A. Soreil, rue W. Jamar, 168 – tél : 04 247 73 56

### La Ludothèque

Installée dans les locaux de la bibliothèque Arsène Soreil, rue W. Jamar, 168, la ludothèque vous accueille, durant les mois de juillet et août, **tous les samedis, de 9h30 à 12h** (port du masque et désinfection des mains obligatoire à l'entrée avec mise à disposition de gel hydroalcoolique).

Vous y trouverez des centaines de jeux pour tous les âges, jeux d'intérieur et jeux de plein air, jeux en bois, jeux pour collectivité... un trésor à votre disposition.

### Le Fort de Loncin

**Revivre l'explosion du Fort de Loncin, comme en 1914...** Les visites du fort de Loncin ont repris depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Comme les années précédentes, pendant les mois de juillet et d'août, le fort est ouvert au public du mardi au dimanche, de 14h à 18h.

Les visites sont réalisées au moyen d'audioguides et les visiteurs seront tenus de conserver les distances de sécurité tout au long de la visite.

Au niveau de l'accueil et du musée, le port du masque est obligatoire et le nombre de visiteurs dans le musée est limité à cinq personnes à la fois. Le port du masque dans le fort n'est toutefois pas obligatoire.

Le visiteur du fort de Loncin est d'emblée placé dans la peau d'un soldat du Fort en ce début du mois d'août 1914, afin de lui permettre de se rendre compte de ce que fut, d'une part, la vie dans un fort et, d'autre part, l'horreur et l'angoisse ressenties par ces jeunes gens enfermés en ce lieu dans l'attente de leur anéantissement. Le parcours se termine par la visite de la crypte.

Fort de Loncin, rue des Héros, 15 bis, tél 04 246 44 25.

Prix de la visite par personne : adulte 7 €, de 6 à 12 ans 3 €, groupes et étudiants 5 €

### Les cérémonies du 15 août 2020

Cette année, afin de ne pas mettre en péril la santé des participants, les cérémonies au fort de Loncin ne pourront avoir lieu. Néanmoins et afin d'honorer la mémoire des soldats qui reposent sous les ruines de la Nécropole, un coup de canon sera tiré à 17h20, heure de l'explosion le 15 août 1914.

### Artistes en confinement... mais soutenus... Les artistes en confinement ont dû se réinventer

Privés de scène, ils ne pouvaient compter que sur les réseaux sociaux pour garder le contact avec le public

La Commune d'Ans, à travers l'expertise de son Echevin de la Culture, Philippe Saive, avait le souhait de les soutenir, tout en proposant des bulles de divertissements à l'attention du public.

C'est ainsi que des concerts ont été programmés en direct du château de Waroux, en soutien à nos artistes locaux et régionaux.

Ces directs ont été diffusés via les réseaux sociaux et, bien sûr, peuvent toujours être revus...

**Le samedi 23 mai** : Pierre Theunis, Betty la Ferrara et leurs musiciens présentaient un show époustouflant renforcé par la présence de Francis Lalanne. En première partie, le groupe ansois Nice Idée enchantait la toile avec des rythmes africains, des messages positifs et remplis d'émotions.

**Le lundi 1<sup>er</sup> juin** : le DJ Oli Soquette, avec en première partie le Dj ansois Grégory Bilocq, emplissait le parc du château de Waroux de sons festifs et dansants.

**Le samedi 13 juin** : les Gauff inondaient la salle des mariages de leurs délires ; en première partie, Floriane Pick et Quentin nous ont offert de beaux moments en duo.

**Le Samedi 27 juin** : une soirée italienne rassemblait, entre autres, Renato et Santo Barracato.

Il s'agissait pour l'Echevinat de la Culture d'Ans de trouver d'autres formes de liens et de soutenir nos artistes.

**Philippe Saive, Echevin des Sports, des Infrastructures sportives, de la Culture, du Tourisme, du Jumelage et des Nouvelles technologies.**

Courriel : philippe.saive@ans-commune.be - Permanences : sur rendez-vous.

Contact : Pascale Galhaut - 04 247 72 73 - Courriel : pascale.galhaut@ans-commune.be

*Protégez-vous, protégez-nous...*





## Anne-Marie Libon, Echevine du Personnel

# Nos services communaux à votre disposition tout au long de cette crise sanitaire!

*Dès le mois de mars, début de cette crise sanitaire sans précédent, le Collège communal a veillé à anticiper la réorganisation de son administration afin de poursuivre les services essentiels pour répondre aux besoins de la population tout en assurant la sécurité du personnel communal.*



Dans le respect strict des directives fédérales en matière de santé publique, nos services communaux sont restés disponibles par téléphone ou par courriel pour les citoyens. Néanmoins, une permanence sur rendez-vous a été assurée pour la délivrance des documents urgents ou pour les situations nécessitant la présence du citoyen sur site.

Au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, les ajustements nécessaires ont été mis en œuvre pour assurer une protection maximale à nos travailleurs, préserver ainsi leur santé, et par la même occasion celle de nos citoyens obligés de fréquenter nos locaux.

Entre autre, nous avons rendu le port du masque obligatoire pour toute personne se présentant dans les bâtiments communaux.

Soucieux des conditions de travail de son personnel, le Collège communal a évalué de manière permanente et continue les risques encourus par les agents qui ont assuré le maintien des missions essentielles. Le télétravail a ainsi été intensifié, des rôles de permanence ont été planifiés, les personnes fragilisées ou à risque ont été écartées. Face à cette épidémie, la santé de tous a été notre seule priorité !

Ainsi, dans nos locaux administratifs, de nombreuses mesures ont été prises afin de veiller au respect des gestes barrières:

- ! la distanciation physique entre les agents,
- ! la fourniture de masques en tissus et de visières,
- ! le placement de plexiglas de protection,
- ! la fourniture en suffisance de gel désinfectant tant dans les bureaux et salles que dans les couloirs,
- ! les sanitaires pourvus de savon, de papier essuie-mains et de poubelles à pédales,
- ! le marquage au sol afin d'éviter au maximum le croisement des personnes.

Notre personnel ouvrier dont les missions s'exécutent sur le terrain était en première ligne. Et, de ce fait, nos courageux agents ont aussi reçu tout le matériel nécessaire en matière de désinfection. En adaptant les horaires de travail, nous avons aussi fait en sorte d'éviter la présence de tous nos ouvriers aux mêmes heures d'arrivée et de départ dans notre dépôt. A noter que ce lieu a également été aménagé dans le respect des mesures imposées. Notre personnel d'entretien a, quant à lui, fait preuve d'une disponibilité exemplaire afin d'assurer un nettoyage rigoureux des différents bâtiments

communaux et de garantir ainsi la sécurité sanitaire des lieux.

Grand nombre de nos agents, tous services confondus, a apporté une assistance logistique précieuse dans la distribution des masques à destination des Ansois et du matériel de protection pour les professionnels de la santé.

L'ensemble de notre personnel a fait preuve d'entraide, de solidarité, de disponibilité, d'implication ; et en cette période critique et complexe que nous traversons, ce ne sont pas de vains mots !

J'adresse donc à tous mes remerciements les plus chaleureux et ma sincère reconnaissance pour votre dévouement quotidien, votre mobilisation, votre sens des responsabilités tout au long de cette crise dans le seul but de rendre le meilleur service à notre population.

Nous sortons progressivement d'une période de confinement qui fut très difficile à vivre mais nous ne devons pas pour autant relâcher notre vigilance. La bataille contre ce terrible virus n'est pas gagnée.

**Prenez soin de vous et des autres !**





## Christopher Gauthy,

Echevin des Affaires économiques, Président de l'ADL et de la Santé :

#AnsMesAchats



*Tout le monde le sait, les trois derniers mois ont été éprouvants pour les commerçants. Beaucoup ont dû fermer momentanément leurs portes.*

Quoi de mieux qu'un coup de projecteur sur les commerces de proximité pour relancer l'activité locale.

C'est pourquoi, l'Agence de Développement Local a démarré il y a quelques jours une campagne de soutien aux commerces Ansois sur Facebook avec le #AnsMesAchats.

Cette campagne est lancée partout en Wallonie, grâce aux différentes ADL qui ont décidé d'un seul et même logo.

Ce logo illustre le cœur des villes, le commerce de proximité.

Aujourd'hui plus que jamais, les commerçants ansois ont besoin de nous, de vous.

Achetons local, achetons ansois.

Vous pouvez retrouver tout au long de la semaine les différentes présentations des commerces locaux.

Rendez-vous sur la page Facebook de l'Agence de Développement Local, ADL Ansois.

Si vous êtes commerçant ansois et que vous souhaitez apparaître dans cette campagne de communication, n'hésitez pas à envoyer par mail votre logo accompagné d'une photo qui illustre votre commerce à l'adresse [adl@ans-commune.be](mailto:adl@ans-commune.be)

Votre commerce sera alors mis à l'honneur dans les jours qui suivent.

La campagne de promotion #AnsMesAchats ne fait que commencer .... Affaire à suivre ...

Agence de Développement Local  
Esplanade de l'Hôtel communal 1  
4430 Ansois  
04 247 72 93/95 | [adl@ans-commune.be](mailto:adl@ans-commune.be)

Cette initiative s'ajoute à l'opération « chèques commerces locaux soutien post Covid 19 » lancée par le Collège communal. (pages 4 et 5)



## Agence de Développement Local (ADL)

Ils se sont installés à Ansois :

### L'imprévu :

Restaurant  
Chée du Roi Albert, 24 – 4431 Loncin  
0475 361 435

### Sushi In :

Sushis à emporter  
Avenue de l'Union, 25 – 4430 Ansois  
0473 181 598

### Gourmand'In :

Boulangerie  
Rue des Français, 343 – 4430 Ansois  
0472 091 230

### Kids'Land :

Vêtements enfants  
Rue de la Station, 1B – 4430 Ansois

### Neochassis :

Châssis, menuiserie extérieure  
Rue des Français, 62 – 4430 Ansois  
0490 561 599

[www.neochassis.be](http://www.neochassis.be)

[gba@neochassis.be](mailto:gba@neochassis.be)

### Crazy Food & Event's :

Organisation d'événements publics et privés

Rue Mathias, 2/03 – 4432 Xhendremael  
0479 103 367

[www.crazyfood-events.be](http://www.crazyfood-events.be)

Changement de  
gérance :

### La Librairie

Rue de l'Yser, 218/3 – 4430 Ansois  
0465 167 937

### The Car-Wash

Chaussée du Roi Albert, 92 – 4431 Loncin  
0492 71 27 66

**Christopher Gauthy**, Echevin des Affaires économiques (ADL), du Commerce, des Classes moyennes, de la Jeunesse, de l'Emploi, des Relations avec les quartiers, des Circuits courts et de la Santé.

Courriel : [christopher.gauthy@ans-commune.be](mailto:christopher.gauthy@ans-commune.be) - Contact : Marianne Grella - 04 247 74 90 - Courriel : [marianne.grella@ans-commune.be](mailto:marianne.grella@ans-commune.be)





## Yves Parthoens, Président du CPAS, en charge des Affaires sociales

### Que s'est-il passé pendant la période « Covid » ?

*Nous attendions tous l'année 2020 avec des projets plein la tête. Nous l'espérions meilleure que l'année précédente. Très vite, elle s'est muée en année hors du commun mais pas comme nous l'envisageons. La « covid-19 » a bouleversé nos vies, semé le trouble parmi les personnes fragilisées ou pas, profondément changé nos habitudes de travail et remis au placard nos projets d'actions collectives.*



Tant les services du CPAS que le Plan de Cohésion sociale se sont cependant très vite adaptés aux conditions particulières de fonctionnement dictées par la pandémie. Ci-après, nous vous donnons un aperçu de la situation pendant et après.

#### I. Au CPAS :

Les nouvelles demandes de revenu d'intégration et d'aides sociales ont continué à être reçues et examinées par les assistants sociaux et le Comité Spécial du Service Social, souvent par mail ou téléphone mais aussi sur rendez-vous physique quand la situation le nécessitait. Très vite les locaux ont été aménagés pour garantir la protection des agents du CPAS et des bénéficiaires ou futurs bénéficiaires d'aide. Différents assouplissements des législations nous ont permis de travailler dans un autre contexte, reléguant nos vérifications obligatoires à plus tard. Toutes les aides ont été maintenues voire renforcées. Le Conseil de l'Action Sociale a d'ores et déjà augmenté l'aide accordée pour la rentrée scolaire qui passera de 60€ à 70€ et a décidé de l'étendre à tous les enfants scolarisés, dès les classes maternelles.

Les associations délivrant des denrées alimentaires ont été fort sollicitées durant cette période. Le CPAS a voulu soutenir leurs actions de terrain en leur fournissant quelques moyens supplémentaires. Le Conseil de l'Action Sociale a décidé d'attribuer un subside de 12€/personne aidée à l'association « Entraide et Partage » et à la « Maison Croix-Rouge » d'Ans-Awans pour la distribution de colis alimentaires. A propos de la « Maison Croix-Rouge », nous soulignerons le travail remarquable effectué par le nouveau Président Alexandre Delaitte et son équipe de bénévoles. Cette structure travaille en étroite collaboration avec le CPAS qui finance partiellement son épicerie sociale depuis quelques années.

Les activités du service d'Aide en Milieu Ouvert « la Boussole », en contact permanent avec les jeunes et leur famille, ont été fortement impactées. Durant le confinement, l'équipe a fait preuve d'une belle créativité pour maintenir les liens voire même les renforcer. Sa mission d'accompagnement s'est exercée via les réseaux sociaux, le travail de rue à vélo, la distribution de fardes d'animation aux familles, ... Aujourd'hui, le déconfinement permet la reprise des activités collectives en petits groupes. Le service a aménagé

et équipé ses locaux de façon à privilégier l'organisation d'activités variées durant l'été : ateliers de jardinage, ateliers sportifs, ateliers cuisine, excursions à vélo, chasses au trésor, nuits sous tente avec animation « blind test » en soirée, ... Toutes les mesures de protection seront prises pour garantir la sécurité de tous. Le partenariat avec le Club de natation « Neptune », en plein développement, est maintenu. Le service financera la participation de nombreux jeunes aux stages de cet été. Il s'agira d'activités multisports organisées à la fois au hall des sports de Loncin et au hall des sports Saint-François d'Assise situé dans la « côte d'Ans ».

#### II. Au Plan de Cohésion Sociale

Durant cette période, le service a poursuivi sa mission d'attention envers son prochain. L'approvisionnement en produits de première nécessité aux personnes isolées et incapables de se déplacer a été au centre de nos préoccupations. Pour le garantir, nous avons, d'une part, collaboré avec l'asbl « Jamais seul » qui s'est avéré être un partenaire sur lequel nous avons pu compter. Le Plan de Cohésion Sociale a joué le rôle d'intermédiaire et l'association s'est chargée de faire les courses et de les livrer à domicile. D'autre part, nous avons renforcé l'action par un service propre de « livraison gratuite à domicile ». Une situation sociale compliquée, un isolement et une impossibilité de faire appel à la solidarité familiale donnaient accès à ce service. L'action fut menée jusqu'au déconfinement par une éducatrice du Plan de Cohésion sociale.

Profitant de l'élan de solidarité, nous avons constitué une base de données composée

*Protégez-vous, protégez-nous...*



de volontaires ansois prêts à confectionner des masques pour la commune d'Ans et ses citoyens. L'appel aux candidats fut un succès et ceux qui ne savaient pas coudre (j'en ai fait partie) ont été orientés vers d'autres actions. Toutes ces personnes ont intégré l'opération de Liège Métropole « Un masque pour tous ». Le service, quant à lui, a assuré la logistique comme la fourniture des kits pour leur confection.

Une « cellule de soutien psychologique » a été mise en place afin de venir en aide aux personnes les plus isolées durant le confinement. La psychologue affectée au Plan de Cohésion sociale dans le cadre d'un partenariat avec l'Association Intercommunale de Guidance et de Santé a maintenu un contact régulier avec les personnes qui le souhaitaient. Ce soutien psychologique

sera très bientôt étendu aux personnes en maison de repos.

L'Opération « été solidaire, je suis partenaire » édition 2020 sera également organisée durant cet été. La vingtaine d'étudiants engagés par période de 15 jours seront répartis par groupe de 5 dans le respect des « bulles ». Ils sillonneront la commune tout au long des vacances pour la réalisation de travaux d'intérêt général (rafraîchissement d'espaces publics, ramassage de déchets, ...).

Enfin, le « Plan canicule 2020 » est en place. Comme chaque année, un courrier aux personnes âgées de plus de 70 ans sera envoyé afin de leur rappeler les bons gestes et les précautions à prendre en cas de forte chaleur. Un numéro de téléphone est également prévu afin de pouvoir, en cas de difficultés, contacter un travailleur

social et voir avec lui comment solutionner votre problème. Cette information sera disponible sur le site communal ainsi que sur le Facebook communal.

### Conclusion :

La solidarité est l'affaire de tous à Ans. Depuis la crise du « Covid » et le début du confinement, nous n'avons pu qu'apprécier l'élan de solidarité général et particulièrement à Ans, notre commune. Merci pour votre disponibilité, pour votre dévouement et pour l'aide apportée aux plus démunis. Que vous soyez citoyen ou employé communal, quand nous voyons les efforts fournis par chacun, individuellement ou collectivement, nous sommes fiers d'être ansois.

## « SUBSIDE COVID »

Les CPAS ont reçu du Ministère de l'Intégration sociale un « Subside Covid » pour pallier aux difficultés spécifiques engendrées par la crise sanitaire.

### Pour qui ?

Les personnes qui ont perdu une partie de leur revenu dans le cadre du COVID-19 et ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux.

### Quel type d'aide ?

En fonction de la situation, les aides sociales peuvent revêtir différentes formes :

- | aides relatives au logement personnel (loyer, charges, à l'exclusion des garanties locatives)
- | aides relatives à la consommation d'énergie (gaz, électricité, mazout...)

| aides au soutien numérique (soutien scolaire, démarches en ligne...)

| aides psychosociales (prise en charge du coût de consultations de professionnels reconnus en matière d'anxiété, de violences conjugales, de troubles psychiatriques...)

| aides en matière de santé,

| aides pour des factures impayées du fait de la diminution des ressources,

| aides relatives à d'autres besoins primaires.

Vous souhaitez introduire une demande ?

Présentez-vous à l'accueil du CPAS entre 8h30 et 11h30 du lundi au vendredi, muni(e) de vos documents d'identité et de tout élément probant relatif à votre demande (justificatifs de vos revenus et charges, factures impayées, etc). Une enquête sociale sera menée, à l'issue de laquelle une décision par rapport à la demande d'aide sera prise par le Comité Spécial du Service Social.

**Yves Parthoens**, Président du CPAS en charge des Affaires sociales, du PCS et des Personnes à mobilité réduite.

Courriel : [yves.parthoens@ans-commune.be](mailto:yves.parthoens@ans-commune.be) Contact : 04 247 74 10 – Courriel : [isabelle.charlier@ans-cpas.be](mailto:isabelle.charlier@ans-cpas.be)

## Appel :

### « Ans, une commune en confinement : démasquez vos talents »

Nous avons vécu une période exceptionnelle entre le 13 mars et le mois de mai 2020.

Des rues vides, des commerces alimentaires devant lesquels les files s'allongent, des citoyens qui sortent à 20h pour exprimer leur soutien au personnel soignant, des artistes en confinement qui se tournent vers les concerts virtuels, une vie à la maison qui se réinvente, des malades qui se battent, un personnel soignant qui monte au front, des maisons de repos qui tentent de faire face avec leurs résidents... .

Le Service de la Culture souhaiterait garder trace de ces moments, au travers de photos que les Ansois auraient prises et qui caractérisent cette période hors du temps (files, masques, rues désertes etc...).

**Il s'agirait d'organiser une exposition avec les plus représentatives de ce que fut Ans en confinement.**

Envoi des photos de préférence par mail à [pascale.galthaut@ans-commune.be](mailto:pascale.galthaut@ans-commune.be)

Cession : Les photos resteraient la propriété de l'auteur. La commune d'Ans est autorisée (les photos sont

libres de droit de reproduction) à éditer, reproduire et publier sur tout support, non limité dans le temps tout cliché nous étant transmis.

Mentions légales : Toutes les photos seront signées, de votre nom et/ou prénom et/ou initiales et/ou surnom ou avatar (ces derniers doivent être respectueux de la bonne morale). En cas d'absence nominative ou caractère irrespectueux, la signature indiquée sera « Anonyme »

*Protégez-vous, protégez-nous...*



# Agenda

## Les Apéros Ansois

**8 août**

Esplanade de la nouvelle piscine

**29 août**

Place Vanhove à Xhendremael

**30 août à 14h30 et 16h30**

Dans le cadre du festival des promenades, visites guidées des extérieurs du château de Waroux.

Réservation indispensable via le site : [www.visitezliege.be](http://www.visitezliege.be)

**Du 11 septembre au 25 octobre**

**Biennale d'art naïf**

La Biennale d'art naïf vous plongera dans un monde de fraîcheur, d'humour, de poésie, de tendresse. Les peintres naïfs proposent des représentations parfois décalées, mais toujours chaleureuses, spontanées d'un univers où l'être humain a conservé son âme d'enfant, où les bonheurs simples, la joie de vivre se reflètent sur les toiles.

Château de Waroux

**12 et 13 septembre**

**Journées du Patrimoine,**

autour du thème Patrimoine et Nature.

[www.journeesdupatrimoine.be](http://www.journeesdupatrimoine.be)

## LES ARTISTES ANSOIS VOUS OUVERT LEURS PORTES

La tradition culturelle ansoise veut que depuis quelques années déjà, nos artistes locaux ouvrent, une année sur deux, les portes de leur foyer ou de leur atelier afin de présenter au plus grand nombre leurs œuvres.

Le public aura donc l'occasion, **les samedi 3 et dimanche 4 octobre** prochains, de venir à la rencontre des peintres, sculpteurs ou artisans locaux au cœur même de leur création.

Un dépliant ainsi qu'une page web hébergée sur notre site internet communal ([www.ans.eu](http://www.ans.eu)) vous donneront tous les détails sur ce WE consacré à nos artistes.



Si vous êtes un de ces artistes et que vous souhaitez participer à cette opération, nous vous invitons à contacter le service de la Culture de la Commune d'Ans au n° de téléphone 04 247 72 73 ou par courriel à l'adresse suivante : [pascale.galhaut@ans-commune.be](mailto:pascale.galhaut@ans-commune.be), avant le 1<sup>er</sup> août. Nous nous ferons un plaisir de vous faire parvenir le formulaire d'inscription à l'événement.

## SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES D'ANS

Sur proposition de l'Echevin de la Culture et des Sports, le Conseil communal a réservé au budget 2020 la somme de 15.000 EUR, en vue de l'attribution de subsides aux associations culturelles. Un subside annuel de fonctionnement est octroyé aux associations qui en font la demande écrite, **sur le formulaire prévu à cet effet** : si vous ne l'avez pas reçu, contactez l'Echevinat. Cette demande doit être **répétée chaque année**.

**Attention : toutes les demandes doivent nous parvenir au plus tard pour le 15 septembre 2020**

### CONTACT :

COMMUNE D'ANS - Echevinat de la Culture  
M<sup>me</sup> Pascale GALHAUT  
Hôtel communal - 4430 ANS  
Tél. 04 247 72 73  
Mail : [pascale.galhaut@ans-commune.be](mailto:pascale.galhaut@ans-commune.be)

# SUR LA ROUTE

Exposition

Un voyage en littérature jeunesse

La route de l'aventure  
Le voyage intérieur  
La balade en forêt

Le tour d'horizon  
La route de l'exil  
Le carnet de voyage

L'aventure initiatique  
La vague migratoire  
La soif d'évasion

Embarquez pour un voyage à travers une foule d'images, des mots, des livres. Par le biais d'une quarantaine d'ouvrages sélectionnés en littérature jeunesse, l'exposition « Sur la Route » propose de découvrir des extraits de carnets de voyage, contes initiatiques, récits d'aventures, récits d'exils aussi, ...

Au cœur du projet, la volonté de sensibiliser les jeunes lecteurs aux notions de cheminement, de passage, de traversée.

L'exposition est accessible pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque et, pour une visite animée par Claudine :

Mercredi 1<sup>er</sup> juillet, de 14 h à 15 h  
Mardi 7 juillet, de 10 h à 11 h

Mercredi 5 août, de 14 h à 15 h  
Mardi 11 août, de 10 h à 11 h

Public : familles (enfants de 5 à 12 ans) • Maximum : 10 personnes  
**Masque souhaité**

Réservations : Mme HAMBUCKEN - 04 247 73 56

Conception et scénographie de l'exposition :  
Les Ateliers du Texte et de l'Image,  
Florence Monfort et Benjamin Monté.

Fédération des Bibliothèques de la Région Wallonne

LES ATELIERS DU TEXTE ET DE L'IMAGE

Protégez-vous, protégez-nous...





SUAREZ

PIERRE THEUNIS ET BETTY LA FERRARA

98% MAXIMUM SOUL

GOLDMANMANIA

DJ VINCENT ARENA

# UN SOIR AU CHATEAU

7-9 AOÛT 2020 \ PARC DU CHÂTEAU DE WAROUX \ ANS

info et tickets : [www.unsoirauchateau.be](http://www.unsoirauchateau.be)



**kitsono.be**  
sonorisation • éclairage • scènes • vidéo



**LaMeuse**